

**DECRET N° 2003-204 DU 12 JUIN 2003**

Portant approbation de statuts de la  
Société Nationale des Eaux du Bénin  
« SONEB ».

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des Sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2001-443 du 05 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;

**Vu** le décret n° 89-123 du 30 mars 1989 portant approbation statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau ;

**Vu** le décret n° 2003-203 du juin 2003 portant création de la Société Nationale des Eaux du Bénin ;

**Sur** proposition conjointe du Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement et du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;

**Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 juin 2003 ;

### **D E C R E T E** :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont approuvés les statuts de la de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), dont le texte se trouve ci-joint à ce décret.

**Article 2** : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles de l'article 4 du décret n° 89-123 du 30 mars 1989 portant approbation des statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) pour ce qui concerne l'activité de l'Eau et à l'évacuation des eaux usées.

**Article 3** : Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement, le Ministre des Finances et de l'Economie, le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

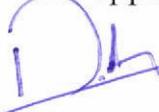
Fait à Cotonou, le 12 juin 2003

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



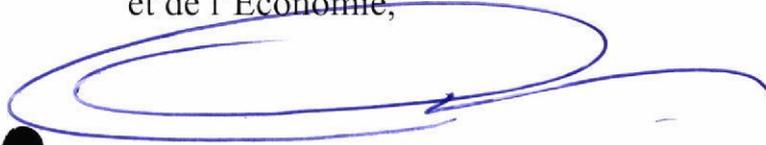
**Mathieu KEREKOU**.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective  
et du Développement,



**Pierre O S H O.**-  
Ministre intérimaire

Le Ministres des Finances  
et de l'Economie,



**Grégoire LAOUROU.**-

Le Ministre des Mines, de  
l'Energie et de l'Hydraulique,



**Amos ELEGBE.**-  
Ministre intérimaire

**AMPLIATIONS :** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4  
MMEH 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-  
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA  
3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.